



Nom	Représentant(e)
Aizel Zine Eddine (1re année)	Parents
Etchessahar Manuel (2e année)	Parents
Gariépy André (2e année)	Parents
Hubert Vincent (1re année)	Parents
Lehoux Louise (1re année)	Parents
Luly Marie-Hélène (1 <sup>re</sup> année)	Parents
Normandin Caroline (2 <sup>e</sup> année)	Parents et représentante au Comité parents CSDM
Yacoubi Fatiha (2 <sup>e</sup> année)	Parents
Benazia Asma	Communauté
Mahtali Saida	Personnel enseignant
Savignac Richard	Personnel enseignant
Kendall Kate	Personnel enseignant
Lauzon Nancy	Personnel enseignant
Smith Francine	Personnel enseignant
Perreault Isabelle	Personnel professionnel
Lapointe Line	Personnel de soutien administratif
Al-Shami Yahya foyer 501	Élèves
Isteitieh Mona-Mae 502	Élèves
Invités	
Champagne Isabelle	Architecte – CSDM
À venir	Architecte – Entreprise responsable des travaux

## 1. Accueil, vérification du quorum et présentation et accueil des nouveaux membres du CÉ

Une assemblée générale a précédé le CÉ afin de reprendre l'élection des membres parents. Les parents élus ont été présentés aux autres membres du CÉ en début de réunion.

Les nouveaux membres sont :

Lehoux Louise (mandat de deux ans)  
 Gariépy André (mandat d'un an)  
 Etchessahar Manuel (mandat d'un an)

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Points d'adoption

- Modification de l'horaire pour la journée de la rencontre de parents, le 28 novembre
- Point PTRDI

On demande qu'avant le CÉ les gens communiquent avec la présidente ou la direction pour donner les points à ajouter.

Proposé : Richard Savignac

Secondé : Saida Mahtali

## 3. Vice-présidence/substitut

Comme ce n'est pas nécessaire au secondaire d'élire une vice-présidente, les membres du CÉ ont nommé un substitut en cas d'absence de la présidente.

Madame Louise Lehoux est nommée.

## 4. Adoption du compte rendu du 8 octobre 2019

Le compte rendu a été adopté en y apportant les modifications suivantes :

Page 5, rubrique **Budget pour frais en musique**

Dans le titre «**Cotisation annuelle obligatoire facturée aux parents**». On souhaite apporter une modification et lire plutôt : «**Frais annuels obligatoires facturés aux parents**».

À la page 6, 3<sup>e</sup> paragraphe, premier point de l'énumération : Nous aurions dû lire **128** élèves et non 15.

Ces modifications ont été acceptées de tous

Proposé : Richard Savignac

Secondé : Saida Mahtali

## 5. Points - suivi

- 5.1 Adoption du compte rendu du mois d'avril 2019 reconduit à la rencontre du 9 janvier 2020. En attente de précisions concernant ce compte rendu. Nous reprendrons ce point à la prochaine réunion.